

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert MOUGNE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Robert MOUGNE, Mme Colette CHAVANOL, M. Michel CARRE, Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Jean-Paul FURLOTTI, M. Serge DUVOUX, Mme Monique CLAIRE, M. Jean-Claude COUTANT, Mme Pascale TOYER, Mme Christine THIRY, M. Stéphane AUDION, Mme Pascale DEMEY, M. Bruno RIGODON, Mme Marie-Thérèse LACORD, M. Hervé GUENAI, Mme Claudine BLOIS.

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. Jean-Michel RAMIER (procuration à M. DUVOUX), Mme Madeleine BOUSSAC (procuration à Mme CLAIRE), Mme Christine ELSER.

La séance a été ouverte en séance ordinaire sous la présidence de M Robert MOUGNE, maire.

Mme Pascale DEMEY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1 COMPTE RENDU DES ACTIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUITE AUX DELEGATIONS

Signature de devis sur le budget principal :

- Remplacement du turbo d'un camion pour 1 577,92 € TTC avec l'EURL D.V.I.

Signature de devis sur le budget annexe assainissement :

- Pompage des déchets du bassin d'aération pour 2 481,41 € TTC avec VEOLIA Eau.

Signature de 2 contrats pour des agents contractuels afin de remplacer deux agents en congés maladie ou accident de travail couvrant la période du 1^{er} août au 30 septembre 2016 aux services techniques.

2 CONTRAT DE PRESTATIONS LOGICIELS

Monsieur le Maire rappelle le besoin en logiciels de la mairie et la prise en compte récurrente des obligations réglementaires imposées par l'Etat

Monsieur le Maire propose de continuer à travailler avec les mêmes logiciels retenus en 2014, ceux de l'entreprise SEGILOG.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise SEGILOG, dont le siège se situe rue de l'Eguillon à LA FERTE BERNARD (72400), pour un contrat de 3 ans avec un montant annuel de 3 978,00 € HT de droit d'utilisation et de 442,00 € HT pour la maintenance et la formation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou la 1^{ère} adjointe en son absence, à signer le contrat correspondant et toutes pièces s'y référant.

3 AVENANT AU CONTRAT COLLECTIF DE MAINTIEN DE SALAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a conclu, avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), un contrat collectif de prévoyance « Maintien de Salaire » pour la garantie indemnités journalières de son personnel.

Il expose que la MNT a constaté une dégradation des résultats techniques de cette garantie, qu'en conséquence, elle a décidé, dans le cadre d'un avenant, de procéder à une augmentation de la cotisation des fonctionnaires territoriaux en portant le taux à 2,64 % à compter du 1er janvier 2017 contre 2,38 % actuellement.

Actuellement cette cotisation est uniquement supportée par les agents y ayant adhéré sous la forme d'un prélèvement sur le bulletin de paie. Cette actualisation n'a donc aucun impact budgétaire.

CONSIDERANT que cette modification résulte d'une situation conjoncturelle.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire, ou la 1ère adjointe en son absence, à signer cet avenant portant le numéro 2017-R.

Monsieur Hervé GUENAIS demande des précisions sur l'étendue du contrat et si celui-ci est l'effet d'un groupement national ou départemental.

Monsieur le Maire précise que celui-ci n'est pas le fruit d'un groupement, tel que celui utilisé pour l'assurance du personnel, mais uniquement communal. Cette prestation à laquelle la quasi-totalité des agents adhère, permet une couverture salariale des agents en maladie ordinaire dépassant 3 mois.

4 TRAVAUX DE LA MEDIATHEQUE – LOT 5 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet de construction d'une médiathèque avec salle d'exposition. Il évoque ensuite les délibérations des 27 juin et 28 juillet 2016 qui attribuaient les marchés de travaux sur les différents lots hormis le lot n°5 « MENUISERIES INTERIEURES EN BOIS » jugé infructueux.

Ce lot n°5 « MENUISERIES INTERIEURES EN BOIS » a fait l'objet d'une consultation supplémentaire sur le même contenu de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée publiée le 8 juillet 2016. Lors de la réunion du 20 septembre 2016, la commission Travaux a procédé à la préconisation d'attribution suivante :

- LOT N°5 « MENUISERIES INTERIEURES EN BOIS » la proposition de la Société MILITON, domiciliée à Issoudun (36) pour un montant de 26 845,50 € H.T.

Soit un montant total d'attribution de marchés de travaux de 639 036,81 € H.T. toutes options comprises.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (16 Pour et 2 Abstentions) :

- **ACCEPTE** la proposition de la commission « Travaux » pour le lot N°5 «MENUISERIES INTERIEURES EN BOIS » de Société MILITON, domiciliée à Issoudun (36) pour un montant de 26 845,50 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes pièces s'y référant.

Madame Marie-Thérèse LACORD souhaite connaître la date de démarrage des travaux de la médiathèque.

Monsieur le Maire relate les différents travaux préparatoires, notamment dans le domaine archéologique, et leurs conclusions. La date de démarrage n'est pas actuellement définie mais ne tardera pas. Il présente un bilan des subventions demandées, accordées ou en cours d'instruction.

Le calendrier de réalisation sera respecté afin de pouvoir organiser des commémorations en novembre 2017.

Monsieur Jean-Paul FURLOTTI interroge Monsieur le Maire pour connaître la base de calcul des subventions entre le montant HT ou TTC. Monsieur le Maire précise qu'elles sont basées sur le HT.

5 REGULARISATION DE CHARGES SUR LA LOCATION AU 51 RUE ANDRE BONNET

Monsieur le Maire évoque le contrat de location du logement sis 51 rue André Bonnet ainsi que les conditions de location de ce logement.

Initialement aucun remboursement de charges n'était prévu au contrat, le locataire souscrivant en direct avec les différents prestataires. Toutefois le transfert de contrat de fourniture d'électricité n'a pas été géré correctement par le fournisseur, celui-ci a continué à facturer la commune pendant la période à charge du locataire.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à récupérer auprès du locataire le montant de l'abonnement et de la fourniture d'électricité couvrant la période du 1^{er} octobre 2015 au 3 août 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à récupérer auprès du locataire les charges indûment facturées à la commune.

6 CANAL DE BERRY A VELO

Madame Françoise GILOT-LECLERC présente le tracé gièvrois retenu par le Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais pour le parcours « Canal de Berry à vélo ». Cet aménagement sera piloté par le syndicat avec une maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois. Un financement du Conseil Régional couvrira 80% de la dépense d'aménagement.

Monsieur Michel CARRE interroge Monsieur le Maire sur l'entretien de ce parcours et la collectivité qui en aura la charge. Monsieur le Maire précise que cela n'est pas définie et que les probables transferts de compétences devraient nous éclairer ultérieurement.

7 CONVENTION POUR LA SECURISATION DU RESEAU AEP DE CHABRIS

Monsieur le Maire rappelle le point présenté en conseil municipal le 3 février 2015 relatif au projet de raccordement entre les réseaux d'adduction d'eau potable entre le syndicat AEP Gièvres-Pruniers et la commune de Chabris.

Une portion des travaux devant se réaliser sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour conventionner avec la commune de Chabris.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Chabris pour renforcer le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Chabris.

8 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel CARRE informe le conseil de la reprise des travaux de voirie à l'intersection de la rue Gambetta sur la Route Départementale 54.

Madame Claudine BLOIS souhaiterait savoir s'il est envisagé de mettre à disposition des bacs pour les déchets ménagers à la place des sacs.

Monsieur le Maire explique que la compétence relative aux déchets ménagers sera transférée à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois au 1^{er} janvier 2017. Celle-ci étudie actuellement la fiscalité et les modalités permettant à chacun de contribuer au service. Dans le même esprit, la communauté de communes sera en charge d'harmoniser les modes de collecte.

Monsieur Serge DUVOUX informe le conseil de l'avancement de la révision du PLU.

Monsieur Jean-Paul FURLOTTI présente les travaux de la commission en vue de réaliser un diagnostic des réseaux d'assainissement collectif et dans le cadre de la révision du PLU de définir un plan de zonage adapté. A ce jour l'accord de l'agence de l'eau, principal financeur des opérations, est en attente. Il en va de même pour l'installation de débimètres.

Suite à un problème technique le bassin de la station a dû être vidé ce qui a permis de vérifier son état d'usure. Celui-ci reste très correct.

Madame Françoise GILOT-LECLERC annonce que l'installation de l'ostéopathe dans les locaux communaux est effective depuis une dizaine de jours.

La séance est levée à 21 heures et 20 minutes.